

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**28 MAI 2012  
20 H 00**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 28 mai 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Madame et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
M<sup>e</sup> Marc Giard, *directeur des Services juridiques & greffier*.

Absence motivée : Madame la conseillère Lyne Beaulieu

**MOMENT DE RECUEILLEMENT**

*Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires.

*Aucune assistance.*

**2012-223 Bail – Exploitation d'une érablière – Lots P514, P515 et P516  
Ville de Varennes / Ferme Probel (M. Robert Provost)  
Autorisation de signature**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine les termes du bail à intervenir entre la Ville de Varennes et M. Robert Provost, faisant affaires sous la dénomination sociale de Ferme Probel, pour la location des lots P514, P515 et P516 afin d'exploiter une érablière. Ledit bail est joint aux présentes comme si au long reproduit ;

Que le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, soit autorisé à signer le bail pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2012-224 Bail à des fins agricole et de grande culture – Lots P503, P504, P510, P511, P512, P513 et P514  
Ville de Varennes / M. Alain Hébert  
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine les termes du bail à intervenir entre la Ville de Varennes et M. Alain Hébert, pour la location des lots P503, P504, P510, P511, P512, P513 et P514 pour des fins agricole et de grande culture. Ledit bail est joint aux présentes comme si au long reproduit ;

Que le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, soit autorisé à signer le bail pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2012-225 Mandat – Services professionnels  
Avis/Requêtes en expropriation d'emprises de servitudes pour  
équipements installés ou à installer  
Enfouissement des utilités publiques, rue Sainte-Anne  
Adjudicataire du contrat : Dunton Rainville**

Considérant les dispositions de l'article 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services professionnels pour l'obtention de servitudes par expropriation pour des équipements installés ou à être installés dans le cadre du projet d'enfouissement des utilités publiques sur la rue Sainte-Anne.

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité de sélection formé à cet effet en date du 28 mai 2012 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le mandat de services professionnels pour l'obtention de servitudes par expropriation pour des équipements installés ou à être installés dans le cadre du projet d'enfouissement des utilités publiques sur la rue Sainte-Anne à *Dunton Rainville (S.E.N.C.R.L.)* ayant obtenu le meilleure pointage requis calculé tel que prescrit par la loi selon sa soumission du 23 mai 2012, pour un montant de 33 831,39 \$, taxes incluses (incluant une provision de 7 000 \$ plus taxes, pour imprévus).

Cette dépense est affectée au règlement d'emprunt numéro 693.

*Certificat de la trésorière numéro 2305*

Adoptée.

**A-2012-25 Avis de motion - Règlement 529-5 modifiant le règlement numéro 529  
concernant les nuisances afin d'interdire l'érection de tentes dans les  
parcs, espaces et places publiques**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 529-5 modifiant le règlement numéro 529 concernant les nuisances afin d'interdire l'érection de tentes dans les parcs, espaces et places publiques.

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 h 02.*

*Le maire,*

*Le directeur des Services Juridiques et greffier,*

---

Martin Dampousse

---

Me Marc Giard, OMA